

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 05/12/2016 à 19H30**

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - MASSON - GONAND - HAGEN
MMES: WINTERRATH - HEMMER – DUMAS - SCHWARTZ

Absent avec excuse : MME : REYROLLE: (procuration à Mme WINTERRATH)

Secrétaire de séance : Mme DUMAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **accepte** le rajout d'un point par Madame DUMAS, à savoir le vote de subventions exceptionnelles
- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 14/11/2016 (**point N°2**) à condition de supprimer dans le point N°4 une délibération maintenue par erreur faisant partie du compte-rendu du conseil municipal du 10/10/2016.

Point N°3**Révision du prix des baux de chasse pour 2017**

Suite au courrier de Monsieur le Trésorier Principal nous informant de la possibilité de procéder à la révision du prix des baux en fonction de la variation de l'indice des fermages conformément à l'article 11.1 du cahier des charges des chasses communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de ne pas augmenter le prix des trois baux de chasse pour l'année 2017.

Point N°4 – Décisions modificatives au budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte**, la décision modificative suivante au budget primitif 2016, à savoir :

Crédits à ouvrir : article 2152 - Opération 1302 «Aménagement voirie lotissement »:
+ 2.500 €

Crédits à réduire : article 21318 - Opération 1507 « Aménagement annexe presbytère » :
- 2.500€.

Point N°5 - Participation voyage scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un voyage scolaire de 3 jours dans les Vosges en mars 2017 et propose d'allouer une aide financière de 25 € par élève domicilié dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** d'allouer une aide financière de 25 € par élève domicilié dans la commune.

Point N°6 – Création poste d'adjoint administratif 2^e classe à 10/35^e et suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe à 15/35^e

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **émet** un avis favorable, pour la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^e classe à temps non complet soit 10/35^e pour les services administratifs ainsi que la suppression d'un emploi d'adjoint administratif 2^e classe à temps non complet soit 15/35^e, ceci à compter du 01/12/2016.

Point N°7 – Mise en place du nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP): Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) et Complément Indemnitare Annuel (CIA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la mise en place du nouveau régime indemnitare RIFSEEP pour les services administratifs.

Point N°8 – Devis ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **décide** de ne pas donner une suite favorable au devis d'un montant de 1.589,83 € présenté par l'O.N.F. relatif au diagnostic par tomographie de 2 platanes situés rue des platanes. et 4 tilleuls situés route de Preisch.

9° Divers

Subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

➤ **accorde** une subvention d'un montant de 100 € au Secours Populaire afin de venir en aide aux habitants de HAITI suite à l'ouragan Matthew qui a dévasté cette île en octobre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

➤ **décide** de ne pas réserver une suite favorable à la demande de subvention formulée par l'Association pour le don du sang de Boust et Environs.

DETR

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité d'obtenir une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) permettant de réaliser des opérations d'investissement ayant un impact dans le domaine économique, social, environnemental et touristique.

Madame le Maire propose de solliciter cette subvention pour la création d'un troisième gîte dans l'ancien presbytère.

Les conseillers sont favorables à cette proposition et demandent à Madame le Maire de contacter un architecte pour l'élaboration de ce projet.

Vœux du Maire

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 6 janvier 2017. Des devis sont à demander aux traiteurs pour l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 09/12/2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 08/12/2016.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

